



indemnisation vol de voiture

Par **panatinaikos1898**, le **18/09/2022 à 20:42**

Bonjour !
mon véhicule m'a été volé en date du 02 avril 2019 ,j'ai avisé la Gendarmerie qui a dressé un PV de Vol contre X.J'ai informé mon agence illico presto.Je suis assuré en DASC (TR) Jusqu'à ce jour je n'ai pas été indemnisé.L'agence estime qu'il y a des doutes sur les circonstances du vol me disant que mon véhicule n'était pas assuré auparavant contre le vol.
Que le vol est déclaré après 43 jours de la date d'effet de l'avenant d'extension de garanties tous risques.
Que le n° de châssis sur la carte grise n'est pas identique à celui sur photo de souscription à savoir
N° de châssis sur photo souscription : VF7GJRH
N° de châssis sur photo carte grise : VF7GJRH
Voulez vous bien m'informer comment vais je faire pour que je sois indemnisé.
Mes respects à vous tous.Merci

Par **chaber**, le **19/09/2022 à 06:21**

bonjour
En assurances la prescription est de 2 ans article L114.1. Elle peut être interrompue par une expertise, un acte judiciaire ou une lettre recommandée.
Si depuis avril 2021 vous n'avez pas réagi le dossier est clos.